



PROCES-VERBAL N°05
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 08/12/2020
tenue exceptionnellement en téléconférence

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé : Serge PATUREAU

Assiste : Patrick BAUW

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse et une profonde émotion le décès soudain de M. André LEMAIRE - Président de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de la Côte d'Opale.
Les membres de la C.R.T.I.S. & des C.D.T.I.S. adressent à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

Prochaines réunions :

19/01/2021

16/02/2021

16/03/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 15/01/2021

Le P.V n°04 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 2 – NNI 023870102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE PROV jusqu'au 01/06/2020.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 01/12/2019), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- AOP du 30/11/2020
- Tests in situ du 25/11/2019
- Rapport de visite effectué le 03 Décembre 2020 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/12/2029.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement doivent être transmis pour le 01/12/2024 (Article 5.2.4§4).

- **SOISSONS – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 027220402**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 SYE.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 08/12/2030.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



5 AFFAIRES DIVERSES

- **SOISSONS – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 027220402**

Cette installation n'a jamais été classée.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 226 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

La Commission valide la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA.

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOYELLES SOUS LENS – STADE AUGUSTE GALLET – NNI 626280201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE PROV jusqu'au 13/04/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 14/10/2022.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 14 Octobre 2020 et prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 13/10/2020), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- AOP du 04/12/2020
- Plan d'exécution
- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Tests des 14/09/2020 & 16/10/2020
- Rapport de visite des 13/10 & 07/12/2020 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les prochains essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devront être réalisés pour le 13/10/2025 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **BETHUNE – STADE DU 8 TER 2 – NNI 621190202**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 10/09/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.

La Commission prend connaissance des tests du 25/11/2020 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **FESTUBERT – SALLE DES SPORTS – NNI 623309901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 19 Novembre 2020
- PV CDS du 24 Août 2017

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/12/2030.



SUITE

- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MAISNIL LES RUITZ – SALLE DES SPORTS DU PARC D'OLHAIN – NNI 625409901**
Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17/11/2030.

La Commission prend connaissance du PV de la Commission de Sécurité du 21/09/2005.
Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES



COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● **GUINES – STADE FELICIEN PERON 2 – NNI 623970202**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 30/03/2017
- Rapport de visite effectué le 24 Septembre 2020 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/12/2030.

● **GUINES – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 623970103**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 30/03/2004
- Rapport de visite effectué le 23 Septembre 2020 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/12/2030.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



5. AFFAIRES DIVERSES

- **HALLINES – STADE FERNAND SASTRE 1 – NNI 624030101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/10/2030.

La Commission prend connaissance de l'attestation de la Mairie d'Hallines qui atteste la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m et le traçage de la zone technique en pointillé.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GOMMEGNIES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592650101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 07/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50 m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Elle demande de respecter cette largeur en décalant les obstacles à 2,50 m minimum de la ligne de touche ou de réduire la largeur de l'aire de jeu à 59,40m pour permettre de respecter ce dégagement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillé

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **MAROILLES – STADE PAUL BOUTTEAU 1 – NNI 593840101**

Cette installation était classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 01/10/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 02/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 SYE et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 16 Juillet 2020 par Mr Jean Michel LOBJOIS – Membre de la CDTIS.

Elle rappelle que les essais in situ de contrôle des exigences de performances sportives, de sécurité et de durabilité (Art.1.1.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF – Ed.2014) devaient être réalisés pour le 01/10/2015 (Art.5.2.4§4) pour maintenir ce classement et pour le 01/10/2020 pour confirmer le renouvellement de ce classement.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31/03/2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 sy, sous réserve de la transmission d'un PV d'essais in situ de performances sportives et de sécurité conforme avant le 08/06/2021 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

- **CAMBRAI – STADE AMERIQUE 1 – NNI 591220401**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE PROV jusqu'au 28/03/2021.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 28/09/2020), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 30/09/2020
- Rapport de visite effectué le 28 Octobre 2020 par Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 28/09/2030, sous réserve de la transmission d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 31/03/2021.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement doivent être transmis pour le 28/09/2025 (Article 5.2.4§4).

- **JEUMONT – STADE ETIENNE D'ORVES 1 – NNI 593240301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 s jusqu'au 08/12/2030.

La Commission précise que les dimensions de l'aire de jeu 94mx53m sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 (100x60m) qui nécessite de plus une main courante au moins sur la longueur côté vestiaires.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **JEUMONT – STADE JACQUES CORDIER 1 – NNI 593240201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A11 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (Buts à 8 et abris de touche)

Elle demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 65,40 m pour permettre de respecter ce dégagement.

La Commission précise que pour un classement en niveau 6 une main courante est nécessaire sur la longueur côté vestiaires.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 Mars 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LOUVROIL – SALLE DES SPORTS DU COLLEGE – NNI 593659901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/12/2030, sous la réserve suivante :

- Transmission avant le 31 Mars 2021 d'une Attestation Administrative de Capacité.

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES



FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **LILLE – SALLE PALAIS DES SPORTS ST SAUVEUR – NNI 593509901**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BERTHECOURT – STADE INTERCOMMUNAL 2 – NNI 600650102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 04 Février 2020
- Rapport de visite effectué le 04/02/2020 par Monsieur Didier LANGLET - Membre de la CDTIS.

La Commission observe l'absence de la main courante sur toute la longueur côté vestiaires à moins de 2,50 m de la ligne de touche et que les vestiaires proposés soient situés au-delà d'une voie publique qu'il faudrait traverser ; ils ne peuvent donc pas être affectés à ce terrain pour le classement de cette installation.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 08/12/2030.

- **NOAILLES – STADE DU LARRIS – NNI 604620201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- AOP du 03/11/2020
- Rapport de visite effectué le 21/07/2020 par Monsieur Didier LANGLET - Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A11 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. (Ligne de but par rapport à la main courante)

Elle demande de réduire la longueur de l'aire de jeu à 104m pour permettre de respecter ce dégagement.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ETOUY – STADE MAURICE BEEUWSAERT – NNI 602250101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 23 Septembre 2020
- Rapport de visite effectué le 15/10/2020 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50 m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Elle demande de réduire la largeur de l'aire de jeu à 61,60m pour permettre de respecter ce dégagement.

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.



1.3 Changements de niveau de classement

- **HENONVILLE – STADE LUCIEN DOUTRELEAU 1 – NNI 603090101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 01/07/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 12/09/2020
- Rapport de visite effectué le 04/09/2020 par Monsieur Didier LANGLET - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 08/12/2030.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE BRISSON – NNI 600570101**

Cette installation est classée Niveau 2 jusqu'au 18/10/2021 l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 19/07/2020.

Eclairage moyen horizontal : 949 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES



SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 08.12.2020
Michel RAVIART
Président de la C.R.T.I.S.